

A renvoyer

par mail à ds@comeos.be ou par courrier à Fonds social 202 – Dries Smets Avenue E. Van Nieuwenhuγse 8 1160 Bruxelles

Demande de duplicata bon syndical 2024

- → Veuillez remplir dûment le formulaire et le faire remplir par votre syndicat avant d'envoyer votre demande avec une copie de la fiche de salaire de juin 2024 au Fonds Social 202
- → Aucun duplicata 2024 ne peut être envoyé après le 31 août 2025
- Le duplicata sera envoyé au syndicat

A REMPLIR PAR LE TRAVAILLEUR	
NOM: P	rénom:
Numéro National:	
Rue:	Boîte
Code Postal: Commune:	
Je soussigné(e) déclare être	
☐ Employé(e) ☐ Prépensionné(e) (cochez la	case adéquate)
chez (entreprise):	Commission paritaire 202
 ☑ en service dans l'entreprise susmentionnée <u>au 15 juin 2024</u> ou être prépensionné(e) à cette date ☑ affilié(e) au syndicat ci-dessous <u>avant le 1^{er} janvier 2024</u> 	
ET (cochez une des cases suivantes)	
 □ ne pas avoir reçu de bon syndical 2024 de la part de mon employeur □ avoir perdu le bon syndical 2024 □ demander un duplicata pour une autre raison: 	
<u>A JOINDRE</u> : copie de la fiche de salaire du mois de <u>juin 2024</u>	<u>Date</u> : <u>Signature</u> :
A REMPLIR PAR LE SYNDICAT (avant d'introduire votre demande au Fonds Social 202)	
Le (la) soussigné(e), (NOM Prénom),	
représentant(e) du syndicat,	
déclare ne pas encore avoir versé la prime syndicale pour l'année 2024 au (à la) travailleur(euse)	
susmentionné (e).	
Cachet et adresse du syndicat:	<u>Date</u> :
	Signature: